

# BULLETIN D'INSCRIPTION

TITRE DE LA FORMATION : Homéopathie appliquée en élevage de porcs

N° VIVEA : R075/2020/904 (df)

NOM :  
Prénom :  
Entreprise :  
Adresse :  
CP : Commune :  
Téléphone :  
Mail :

Statut :  
 Chef d'exploitation  Cotisant solidaire  
 Conjoint collaborateur  Aide familiale  
 Salarié agricole  Autre :

Date de naissance :

Niveau d'études :  
 Fin de scolarité obligatoire  BEP, BPA, BEAP, CAP  
 BAC  BAC+2  
 BAC+3 et 4  BAC+5 et plus

Adhésion à une association du réseau FRAB :  
 Non  Oui, laquelle :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service et je les accepte,

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature

## Vos attentes par rapport à la formation

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème :  
 Non  Oui, laquelle :

Quelles sont les nouvelles connaissances / les nouvelles pratiques que je souhaite acquérir :

PRODUCTION ANIMALE



LUNDI 10 FÉVRIER ET VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

## HOMÉOPATHIE APPLIQUÉE EN ÉLEVAGE DE PORCS



DURÉE : 14H

### OBJECTIF

CONNAÎTRE LES BASES DE L'HOMÉOPATHIE ET DE SON UTILISATION ÉLÉMENTAIRE EN GESTION DE SANTÉ DE L'ÉLEVAGE.

### PRÉ-REQUIS

Pas de connaissances pré-requises ou pré-requis nécessaires.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Au moyen d'une attestation de formation.

### PROGRAMME DU 10 FÉVRIER 2020

#### MATIN

- Homéopathie : une technique originale sans équivalent. Historique et controverses.
- Conceptions, préparation et connaissance du remède homéopathique : les dilutions.
- Principes de base : loi de similitude.
- Réglementation :
  - ✓ Présentation du cadre réglementaire des soins dans le cadre de l'élevage.
  - ✓ Définition du médicament.
  - ✓ Cadre de prescription.
  - ✓ Application à l'homéopathie.

#### APRÈS-MIDI

- Connaître les principales lois de l'homéopathie.
- Savoir observer le sujet et différencier un symptôme banal d'un symptôme à valeur homéopathique.
- Connaître les fondamentaux permettant le choix du remède.
- Utilisation du répertoire homéopathique.
- Présentation de quelques remèdes homéopathiques fondamentaux.

### PROGRAMME DU 14 FÉVRIER 2020

#### MATIN

- Les situations à risques :
  - ✓ Mise-bas et début de lactation, problématique des écrasements.
  - ✓ Diarrhées et en particulier pour la gestion du sevrage.
  - ✓ Problèmes respiratoires en particuliers sur les « charcutiers ».

#### APRÈS-MIDI

- Accompagnement homéopathique et écosystème microbien de l'élevage.
- Accompagnement homéopathique et gestion parasitaire.
- Prévention des conséquences des stress.
- Accompagnement de la convalescence, reminéralisation.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Exposé oral et Power Point – Outil bibliographique - Visite d'un élevage - Manipulation individuelle et en petits groupes Cahiers des charges - Etudes de cas concrets - Echanges avec les stagiaires.

**INTERVENANT :** Denis FRIC ~ Vétérinaire spécialisé porc bio ~ GIE Zone verte

**RESPONSABLE DU STAGE : FABRICE ROCHE (06 62 49 05 29) - CONSEILLER TECHNIQUE ÉLEVAGE BIO À BIO NA**

# INSCRIPTION

Soit en [cliquant ici](#) :

Soit avec le bulletin d'inscription complété et adressé

• par courrier à :  
BIO NA 12 bis rue St-Pierre  
79500 MELLE

• ou par mail à  
[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)

**Avant le 7 Février 2020**

- Nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible, et dans les délais, pour permettre une bonne organisation de la formation.
- Pour que votre inscription soit effective, votre bulletin doit être retourné complété et signé.
- Le règlement est à remettre le premier jour de la formation.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Service formations  
05 49 29 17 18  
[p.pierre@bionouvelleaquitaine.com](mailto:p.pierre@bionouvelleaquitaine.com)



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

A compter de l'été 2019, seuls les agriculteurs, ayant droits et porteurs de projets adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à une structure du réseau FNAB (GAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents du réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez le devenir, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si toutefois à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquittée pour l'année en cours.

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur(trice)s.	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA* Crédit d'impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et penser à conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayants droits VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes: <ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre un PPP (Plan de professionnalisation personnalisé).</li><li>• Que la formation pour laquelle il s'inscrit soit mentionnée dans le cadre de son PPP.</li><li>• Présenter une attestation confirmant le non financement de la formation par un autre organisme (pôle emploi, conseil régional...).</li></ul>	Adhérent réseau BIO 15 € / Jour	VIVEA*	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez :  1- Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3- Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Demandeurs d'emplois, candidats à l'installation non ayants droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	<u>Selon le cas :</u> - Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre financement public...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié(e)s. Retraité(e)s	Adhérent réseau BIO 200 € / Jour Non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	FAFSEA	Faire une demande auprès du FAFSEA.

**\* ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet [vivea.fr](http://vivea.fr) ou sur l'application mobile et créez votre compte (voir document joint).**

## LIEU, HORAIRES, DURÉE

Lieu : LEGTA Naves 19460 et  
Coussac-Bonneval 87500,

Horaires : 09h00-13h00 et 14h30-17h30

Durée : 14 heures

Repas : repas à la cantine du lycée et restaurant pour le 2<sup>ème</sup> jour.

## PUBLIC VISÉ

- Agriculteur, conjoint collaborateur
- Cotisant solidaire, aide familial
- Candidat à la conversion et/ou à l'installation
- Salarié d'exploitation
- 10 stagiaires maximum

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé pour suivre cette formation



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •  
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

## HOMÉOPATHIE APPLIQUÉE EN ÉLEVAGE DE PORCS



**LUNDI 10 FEVRIER 2020  
VENDREDI 14 FEVRIER 2020**

**Durée : 14 heures**



• AGROBIO 87 •